

# La situation économique des actifs et des rentiers

---

## Principaux résultats

Philippe **Wanner**

Alexis **Gabadinho**

Université de Genève

Laboratoire de démographie et d'études familiales



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES SCIENCES  
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES



1

LaboDémographie

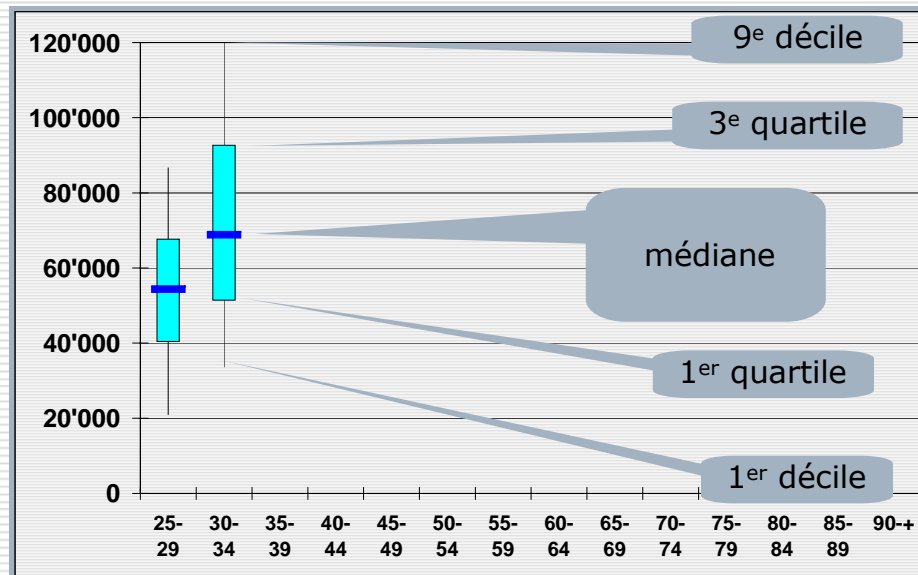
# Données et hypothèses

---

- **1 490 000** personnes (21% de l'ensemble de la Suisse)
  - Registres fiscaux de cinq cantons, pour l'année 2003
    - Composition et niveau du **revenu**
    - Composition et niveau de la **fortune**
  - Registres de la Centrale de Compensation AVS (CdC)
    - Prestations du **1<sup>er</sup> pilier** (rentes, prestations complémentaires, allocations pour impotents)
  
- **Hypothèses**
  - H1: Les **écarts de revenus** entre actifs et rentiers **restent importants**
  - H2: La **situation économique** des rentiers **se rapproche** de celle des actifs

# Représentation graphique

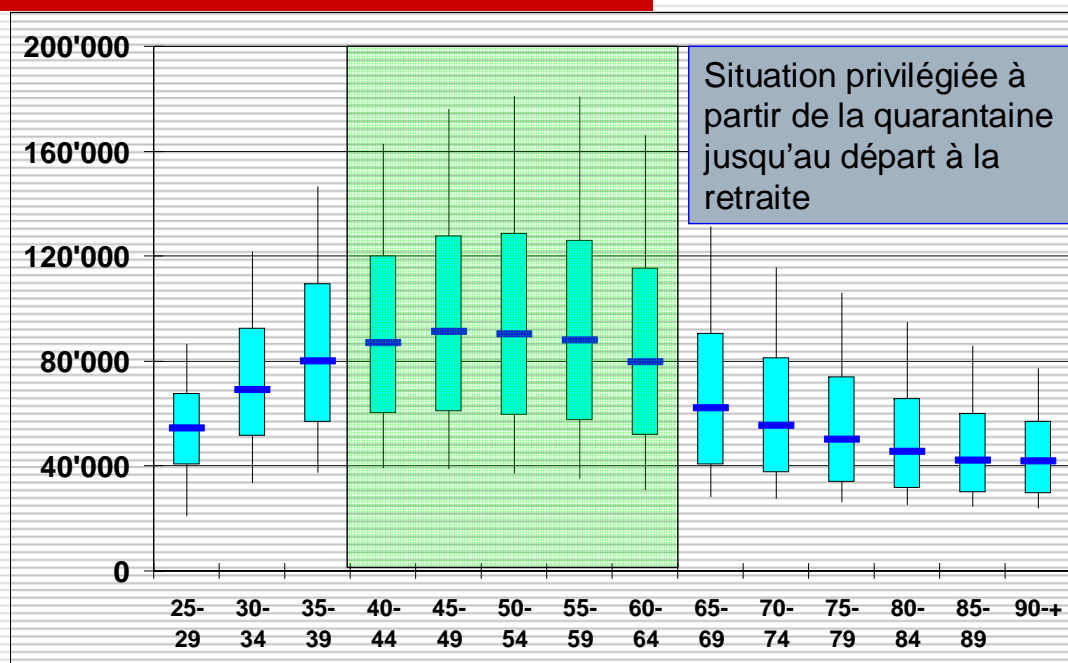
## Les box plots



3

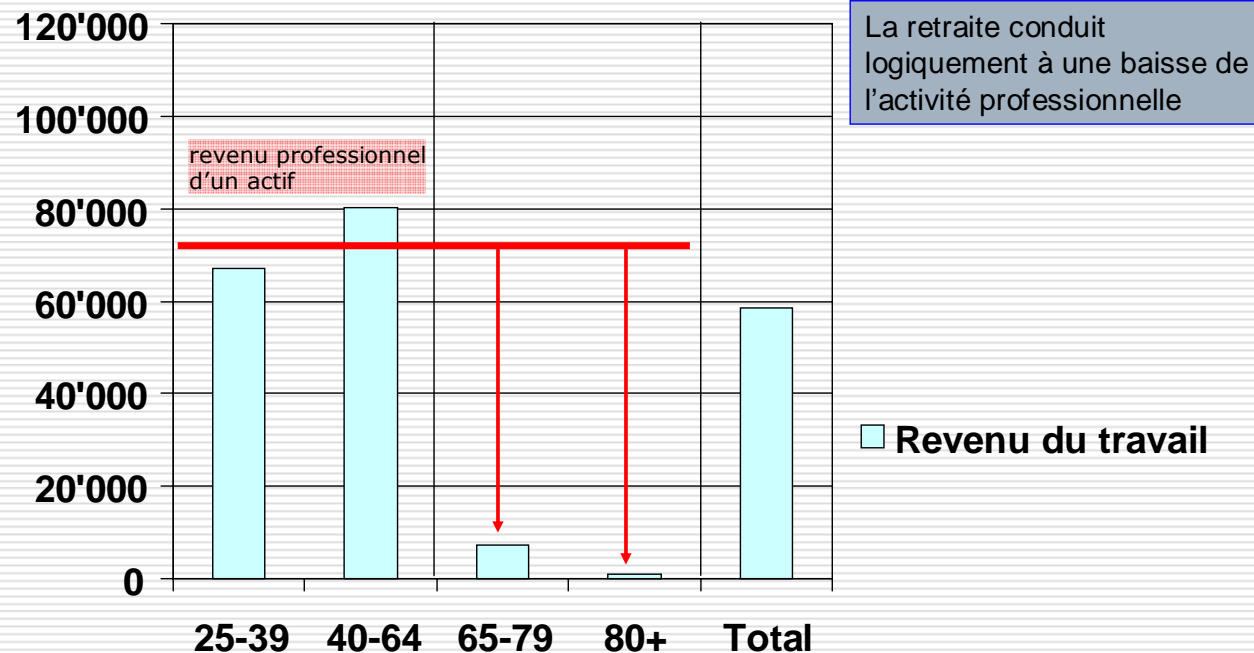
La médiane (trait horizontal en bleu foncé) correspond à la situation financière de l'individu « médian ». Dans cet exemple, les personnes composant l'échantillon ont été classées du revenu le plus bas au revenu le plus élevé. Ainsi, un revenu médian de 58'000 francs dans la cohorte des 25-29 ans signifie que les 50% des personnes appartenant à cette cohorte ont un revenu inférieur à ce montant, les autres 50% ayant un revenu supérieur à ce montant. Sur le graphique, les rectangles en bleu clair présentent le revenu de 50% des personnes comprises entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> quartile, tandis que les traits fins représentent la situation de la population comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 9<sup>e</sup> décile. Le box plot est donc un diagramme qui donne une mesure de la tendance centrale (médiane) et, dans le cas présent, sur la manière dont se répartissent les revenus dans une classe d'âge donnée.

# Les revenus\* par classe d'âge, en 2003



\* revenus = revenu total des ménages (sans déduction)

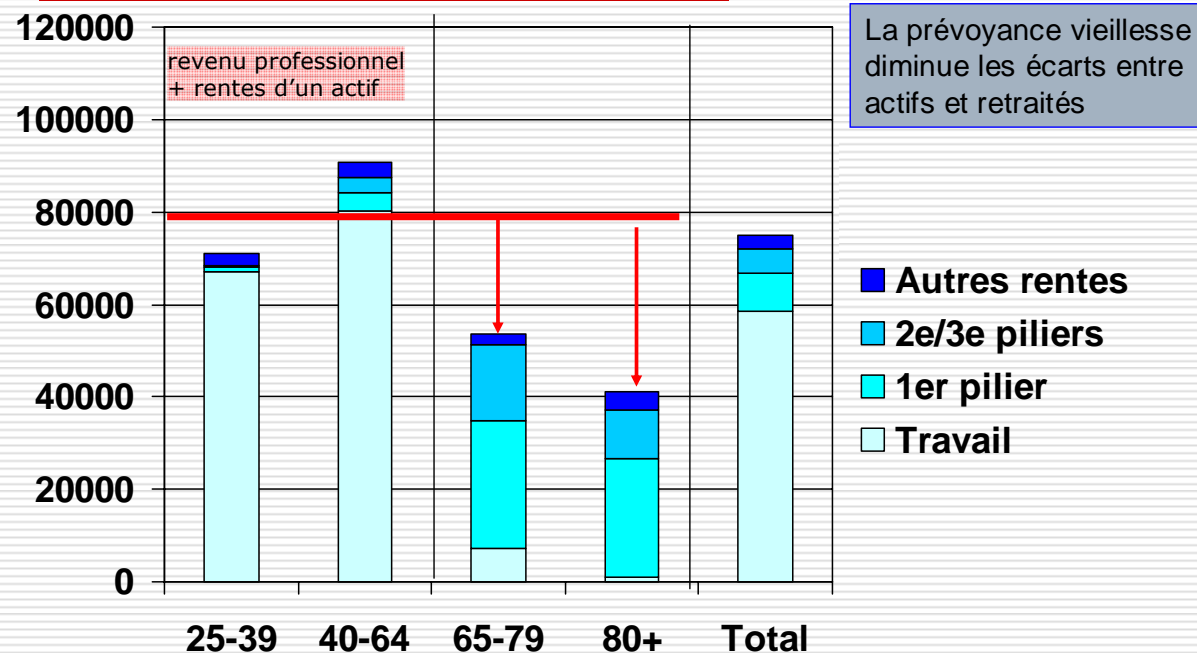
# Constitution du revenu selon le groupe d'âge (1)



5

Par rapport à celui d'un actif, le revenu professionnel d'un retraité est logiquement beaucoup plus faible. Il est divisé par 10 pour les 65-79 ans et divisé par 50 pour les 80 ans et plus.

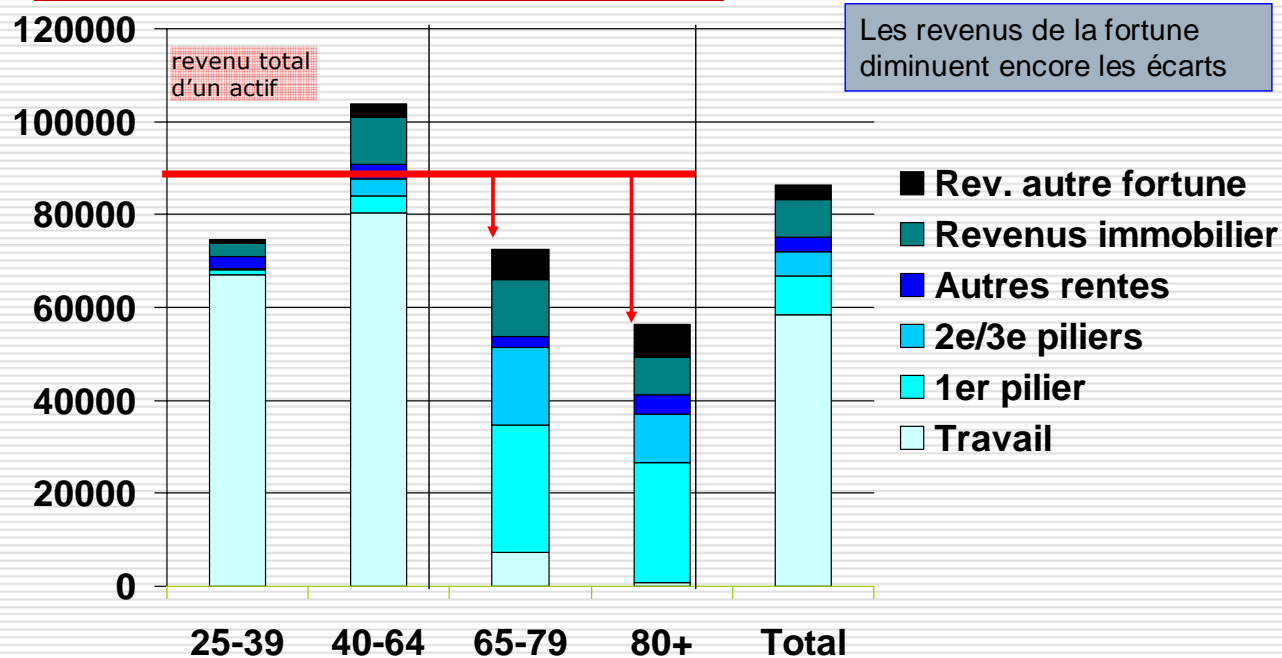
## Constitution du revenu selon le groupe d'âge (2)



6

La prévoyance vieillesse contribue à réduire l'écart de revenus entre actifs et retraités. Après prise en compte des rentes, le niveau du revenu d'un ménage âgé de 65-79 ans atteint les deux tiers du revenu d'un ménage actif (80 ans et plus, la moitié).

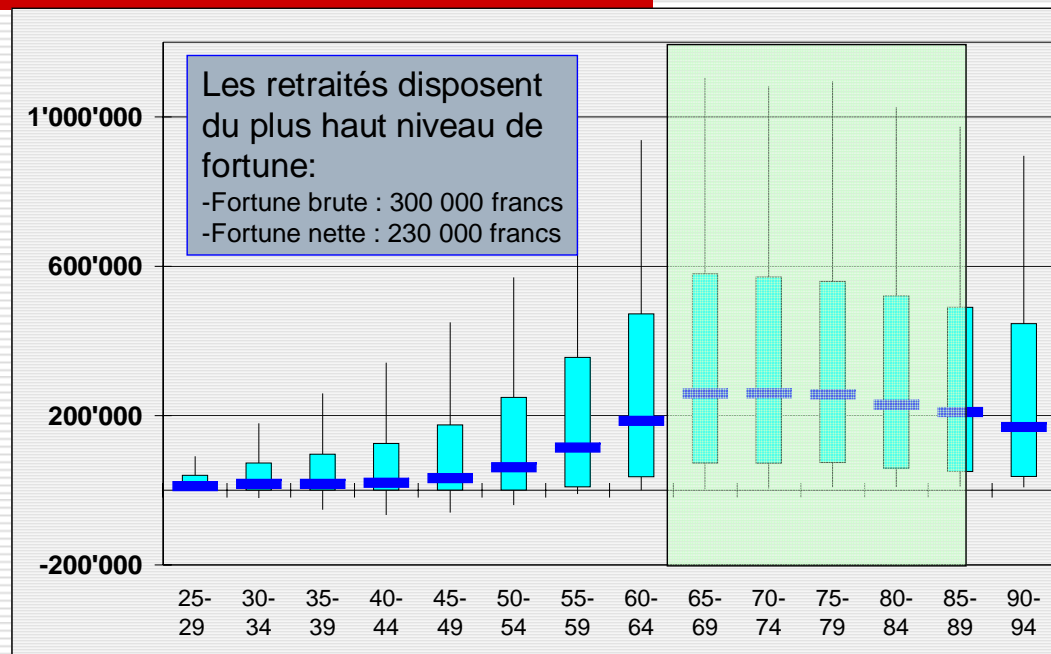
## Constitution du revenu selon le groupe d'âge (3)



7

Enfin, les revenus de la fortune diminuent encore l'écart entre actifs et retraités. Après prise en compte de cette source, les ménages de 65-79 ans atteignent le niveau de revenu des ménages de 25-39 ans. Les 80 ans et plus se situent à un niveau légèrement inférieur.

# Fortune nette\* par classes d'âge



\* Fortune nette = Fortune des ménages après déduction des dettes



## Les « nouveaux » retraités. Un groupe privilégié mais hétérogène

Retraités de 65-69 ans	Hommes seuls	Femmes seules	Couples	Total
Retraités de 65-69 ans disposant <b>uniquement de prestations de 1<sup>er</sup> pilier</b> (AVS, év. prestations complémentaires et/ou allocations pour impotents)	4.6%	4.3%	1.0%	<b>2.5%</b>
Retraités de 65-69 ans disposant <b>de prestations de 1<sup>er</sup> pilier et d'une épargne inférieure à 10000 francs</b>	6.8%	7.3%	1.5%	<b>3.9%</b>
Retraités disposant de 65-69 ans <b>à la fois de l'AVS et d'une rente de prévoyance professionnelle*</b>	52.2%	57.6%	62.9%	<b>59.8%</b>
Retraités de 65-69 ans bénéficiant d'un <b>revenu professionnel**</b>	32.1%	19.2%	39.0%	<b>32.1%</b>
Retraités de 65-69 ans à la tête d'un patrimoine de plus de 1 <b>million de francs (fortune brute)</b>	14.5%	8.4%	18.7%	<b>15.0%</b>

9

\*Les prestations en capital du 2e /3e pilier n'ont pas pu être identifiées

\*\* Pour les couples, le contribuable principal (l'homme) est pris en considération

Rares sont les retraités âgés de 65-69 ans ne disposant que du 1<sup>er</sup> pilier et de faibles moyens financiers. En revanche, la part des nouveaux retraités bénéficiant d'une rente 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> piliers, d'un revenu professionnel ou d'une fortune élevée est importante, et en augmentation par rapport aux générations précédentes.

# La précarité financière en Suisse

---

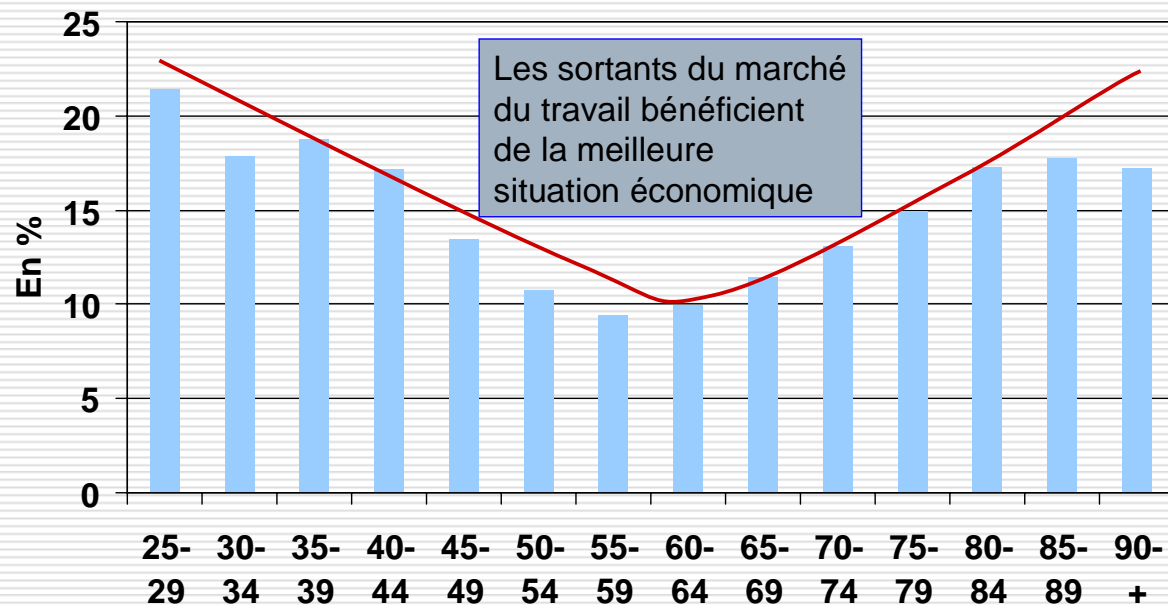
## □ Critère retenu:

- Ensemble des revenus + 5% des liquidités...
- ... le tout divisé par un facteur tenant compte du nombre de personnes dans le ménage

## □ Standards internationaux:

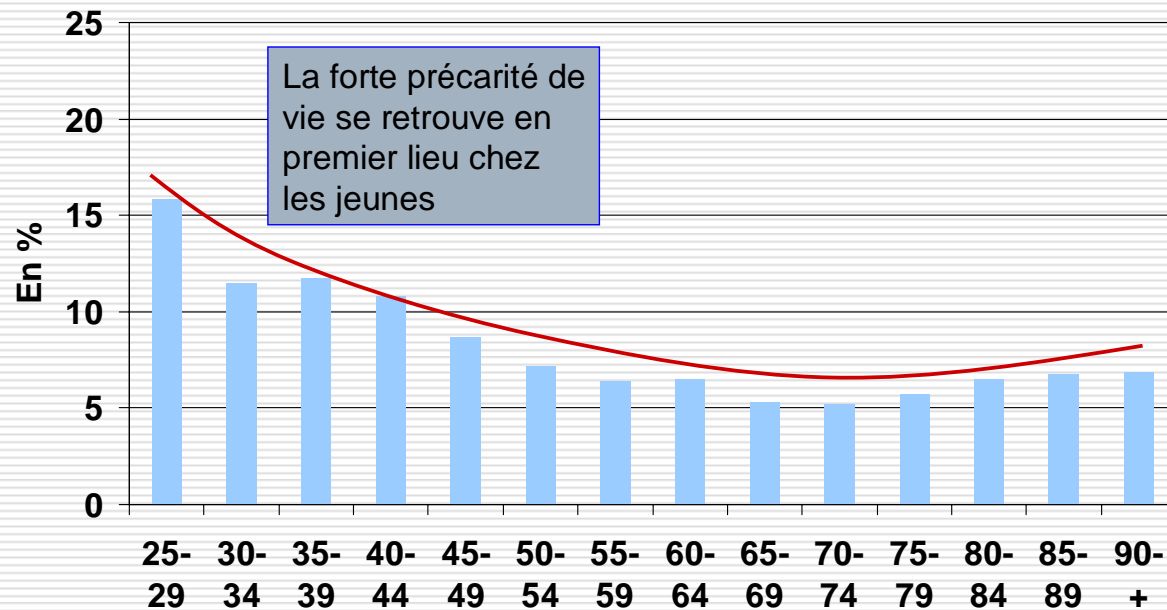
- **Très faibles ressources:** moins de **50%** du revenu médian (**25 500 francs** annuels pour une personne seule)
- **Faibles ressources:** moins de **60%** du revenu médian (**30 600 francs** annuels pour une personne seule)

## Contribuables présentant de **faibles** ressources financières\*



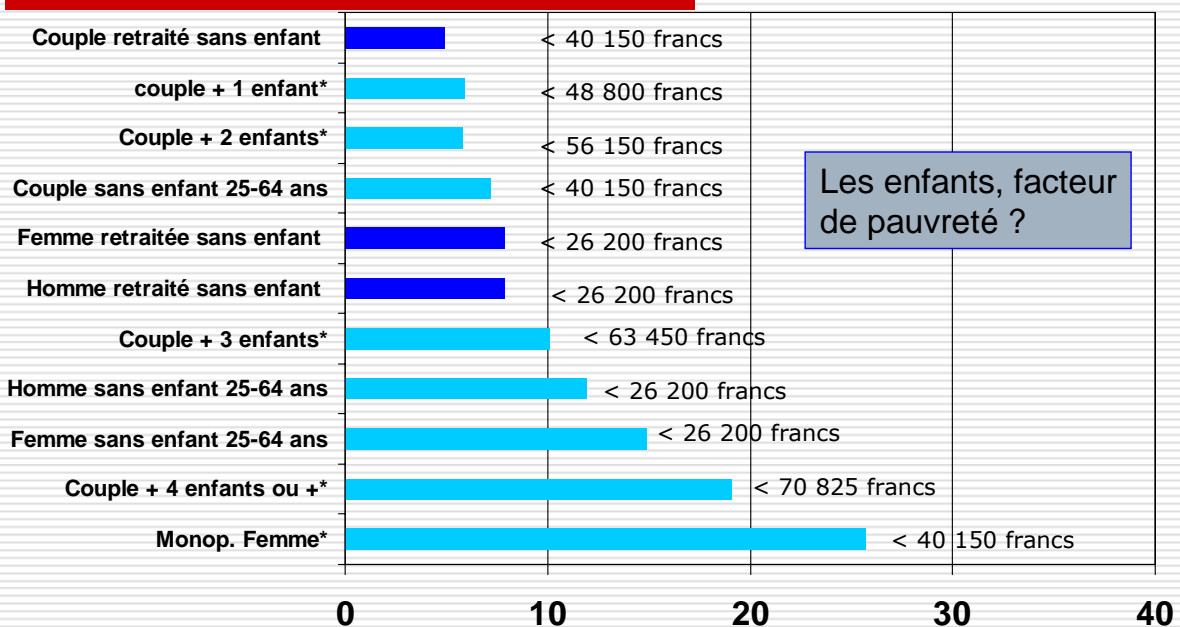
\* **Faibles ressources financières** = Revenu total additionné de 5% des liquidités (revenu inférieur à 30 600 francs annuels - 2550 francs mensuels - pour une personne seule).

## Contribuables présentant de **très faibles** ressources financières\*



\* **Très faibles ressources financières** = Revenu total additionné de 5% des liquidités inférieur à 25 500 francs annuels (2150 francs mensuels) pour une personne seule

## Très faibles ressources selon la situation de vie (seuil de 50%)



# Synthèse

---

- « Vieillesse » ≠ « risque de pauvreté »
  - Une **majorité de retraités** présentent une situation économique **bonne à très bonne**
  - **6%** présentent cependant de **très faibles ressources** financières
  - L'activité après la retraite, la prévoyance professionnelle et l'épargne individuelle contribuent **ensemble** aux revenus des retraités
- D'autres groupes à risques émergent
  - **Femmes seules, familles nombreuses et monoparentales**
  - **Rentiers AI** (particulièrement sur le long terme, ou ne bénéficiant pas du revenu du conjoint)
  - Personnes de tout âge ayant passé à travers le filet de la prévoyance sociale et professionnelle

# Pistes pour les politiques sociales

---

- Devrait être prise en compte dans la planification des politiques sociales
  - **L'opportunité** que constitue, pour la réforme des politiques sociales, **l'arrivée à la retraite des générations de baby-boomers**:
    - Des personnes âgées de 45-64 ans...
    - Ayant profité durant leur vie active d'une forte croissance économique...
    - Ayant constitué un capital généralement élevé...
    - Ayant bénéficié de la LPP...
  
  - Et abordant leur retraite dans les meilleures conditions possibles